

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact @cdg35.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

ANNEE 2024

La Commission Administrative Paritaire est une instance consultative, elle émet des avis, nécessairement préalables à la décision de l'autorité territoriale. L'avis est obligatoirement recueilli mais l'autorité territoriale demeure libre de la décision finale.

Date prévisionnelle	Date limite de <u>RECEPTION</u> des dossiers
Mardi 30 janvier 2024 (matin)	Jeudi 4 janvier 2024
Mardi 26 mars 2024 (matin)	Jeudi 29 février 2024
Mardi 4 juin 2024 Catégorie A et C	<u>Dossiers divers</u>
Mercredi 5 juin 2024 Catégorie B	Lundi 13 mai 2024
Mardi 24 septembre 2024 (matin)	Jeudi 29 aout
Mardi 3 décembre 2024 (matin)	Jeudi 7 novembre 2024

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera reporté à l'ordre du jour de la séance suivante.

Pour vos agents stagiaires, l'avis de la CAP doit être sollicité au préalable en cas de <u>refus</u> de titularisation ou de <u>licenciement</u> en cours de stage.

^{*} Il est à noter que le « Groupe de travail » relatif à la <u>promotion interne 2024</u> se réunira aux mêmes dates que les CAP de juin 2024. Les dossiers seront à déposer **au plus tard le vendredi 5 avril 2024 à 17H**.